

## OBJECTIFS ET MODALITES DU STAGE.

Ils varient selon que l'étudiant est dans sa 2<sup>eme</sup> ou 3<sup>eme</sup> année de licence.

- **EN 2<sup>EME</sup> ANNEE DE LICENCE.** Le stage est filé et a une durée de 24 heures (minimum obligatoire) comprenant au moins une demi-journée par semaine pendant 8 semaines au second semestre, de janvier à mai.

**C'EST UN STAGE D'OBSERVATION.** La demi-journée de stage peut être répartie en deux temps : 2H d'observation au sein d'une même classe, 1h d'observation consacrée à l'organisation de l'école ou de l'établissement et à la rencontre avec d'autres acteurs que l'enseignant d'accueil ou encore à l'observation d'une classe d'un autre cycle.

- **CE PREMIER STAGE DANS LE PARCOURS DE L'ETUDIANT/E EST UNE SENSIBILISATION AU MILIEU PROFESSIONNEL.** Les travaux dirigés à l'Université préparent les étudiants à observer de façon active la vie de l'école, les activités des élèves, le travail des enseignants. Nous les encourageons à confronter leurs représentations des métiers de l'enseignement et de l'éducation avec les réalités du terrain, à approfondir leurs motivations.

- **EN 3<sup>EME</sup> ANNEE DE LICENCE.** Le stage est filé et a une durée de 24 heures (minimum obligatoire) comprenant au moins une demi-journée par semaine pendant 8 semaines au second semestre, de janvier à mai.

- Pour l'option professorat des collèges et lycée, les étudiants recherchent un/e enseignant/e d'accueil dans leur discipline et si possible, observent deux niveaux de classe. Pour l'option professorat des écoles, ils choisissent une classe dans laquelle ils observeront les élèves en situation d'apprentissage.

Durant leur stage, nous demandons aux étudiants d'observer plus particulièrement la pratique pédagogique et les processus d'apprentissage. Selon les modalités à définir avec l'étudiant/e, et si vous le jugez possible, nous souhaitons que celui-ci ou celle-ci puisse avoir une expérience, en fin de stage, de la conduite d'une ou deux séquences d'enseignement.

- **CE DEUXIEME STAGE A UN BUT DE PRE-PROFESSIONNALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT DU METIER.** Les travaux dirigés à l'Université préparent les étudiants à observer de façon active les activités d'enseignement et d'apprentissage dans la classe. Leurs contenus portent sur l'acte d'enseignement en regard des programmes, sur la relation pédagogique, les processus d'apprentissage, les caractéristiques des élèves, leurs réussites et difficultés.

**DANS LES DEUX CAS, LE STAGE NE FAIT PAS L'OBJET D'UNE EVALUATION EN LUI-MEME, NOUS VOUS DEMANDERONS SIMPLEMENT D'ATTESTER DE L'ASSIDUITE DE L'ETUDIANT.**

La formation est validée par les enseignants de l'Université. Les épreuves d'évaluation s'appuient sur les activités menées pendant le stage et dans les travaux dirigés dispensés à l'Université. Le maître de stage peut être sollicité par l'étudiant à propos des travaux qu'il a à réaliser.

***L'ETUDIANT EST CHARGE DE TROUVER LUI-MEME SON LIEU DE STAGE. LES RESPONSABLES D'ETABLISSEMENT ET LES ENSEIGNANTS QUI ACCEPTENT DE L'ENCADRER ORGANISENT SON ACCUEIL COMME ILS LE SOUHAITENT.***

**ENFIN, CE STAGE DOIT ETRE CONTRACTUALISE PAR UNE CONVENTION QUI ASSURE LA COUVERTURE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DU STAGIAIRE DANS L'ETABLISSEMENT. CETTE DERNIERE SERA ETABLIE PAR L'ETUDIANT DEPUIS L'APPLICATION PSTAGE.**

L'encadrement du maître de stage ne peut faire l'objet d'une rémunération.

### **Dispense de stage SUFOM :**

Vous pourrez être dispensé du stage à la condition d'envoyer votre contrat **d'AED préprofessionnalisation** au secrétariat du SUFOM ([tpetit@parisnanterre.fr](mailto:tpetit@parisnanterre.fr)).